

TG/259/2(proj.6)
ORIGINAL: English
DATE: 2017-10-10

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

**PROJET** 

### **AGARIC**

code UPOV: AGARI BIS

Agaricus bisporus (Lange.) Sing.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

#### POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

## DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un expert de l'Union Européenne pour examen par le Comité de rédaction élargi à sa réunion, qui se tiendra à Genève les 26 et 27 mars 2018

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

### Autres noms communs:\*

Nom botanique	anglais	français	allemand	espagnol
Agaricus bisporus (Lange.) Sing.		Champignon de couche	Champignon	Champiñón

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

#### **DOCUMENTS CONNEXES**

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

2

SC	MMAII	<u>RE</u>	<u>PAGE</u>
1.	OBJET	DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	<u>3</u>
2.	MATER	RIEL REQUIS	<u>3</u>
3.	METH	ODE D'EXAMEN	<u>3</u>
	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	Nombre de cycles de végétation Lieu des essais Conditions relatives à la conduite de l'examen Protocole d'essai. Essais supplémentaires	<u>3</u> <u>3</u> <u>3</u>
4.	EXAM	EN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	<u>4</u>
	4.1 4.2 4.3	Distinction	<u>5</u>
5.	GROU	PEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	<u>5</u>
6.	INTRO	DUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	<u>6</u>
	6.1 6.2 6.3 6.4 6.5	Catégories de caractères Niveaux d'expression et notes correspondantes  Types d'expression  Variétés indiquées à titre d'exemples  Légende	<u>6</u> <u>6</u> <u>7</u>
7.		OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CTERES	<u>8</u>
8.	EXPLIC	CATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	<u>13</u>
	8.1 8.2 8.3	Explications portant sur plusieurs caractères	
9.	BIBLIC	GRAPHIE	<u>19</u>
10	OUES	TIONNAIRE TECHNIOLIE	20

3

### 1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Agaricus bisporus* (Lange.) Sing..

#### 2. Matériel requis

- 2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.
- 2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de blanc de champignon ou de culture pure sur un support approprié.
- 2.3 La guantité minimale de matériel à fournir par le demandeur est de :
  - (a) 15 litres de blanc de champignon

οu

- (b) 2 tubes inclinés ou une plaque de gélose (boîte de Pétri) contenant une culture pure.
- 2.4 Le matériel doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.
- 2.5 Le matériel ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

### 3. <u>Méthode d'examen</u>

- 3.1 Nombre de cycles de végétation
- 3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.
- 3.1.2 Les deux cycles de végétation indépendants doivent être sous forme de deux cultures distinctes.
- 3.1.3 Le cycle de végétation est normalement constitué par la durée du champignon blanc jusqu'à la fin de la première période de pousse.
- 3.2 Lieu des essais

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

- 3.4 Protocole d'essai
- 3.4.1 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des organes fructifères ou des parties d'organes fructifères n pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.
- 3.4.2 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 120 organes fructifères au moins, qui doivent être réparties en 3 répétitions au moins.

#### 3.5 Essais supplémentaires

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

#### 4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

#### 4.1 Distinction

#### 4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

#### 4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

#### 4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

### 4.1.4 Nombre d'organes fructifères ou des parties d'organes fructifères à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des organes fructifères isolées doivent être effectuées sur 30 organes fructifères ou des parties prélevées sur chacun de ces 30 organes fructifères et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des organes fructifères de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles organes fructifères hors type.

### 4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans le tableau des caractères (voir le document TGP/9 'Examen de la distinction', section 4 'Observation des caractères') :

MG: mensuration unique d'un ensemble d'organes fructifères ou de parties d'organes fructifères

MS: mensuration d'un certain nombre d'organes fructifères isolés ou de parties d'organes fructifères

VG: évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble d'organes fructifères ou de parties d'organes fructifères

VS: évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre d'organes fructifères isolés ou de parties d'organes fructifères

Type d'observation: visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

5

Type de notation : pour un ensemble d'organes fructifères (G) ou d'organes fructifères isolés (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble d'organes fructifères ou de parties d'organes fructifères (G), ou à des notations pour un certain nombre d'organes fructifères isolés ou de parties d'organes fructifères isolés ou de parties d'organes fructifères (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

### 4.2 Homogénéité

- 4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :
- 4.2.2 Ces principes directeurs d'examen ont été établis pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'introduction générale et le document TGP/13 intitulé "Conseils pour les nouveaux types et espèces", à la section 4.5 "Examen de l'homogénéité".
- 4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 30 organes fructifères, 1 plante hors type est tolérée.

#### 4.3 Stabilité

- 4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.
- 4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.
- 5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture
- 5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.
- 5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.
- 5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :
  - (a) Époque de début de récolte (caractère 3)
  - (b) Chapeau : couleur (caractère 7)
  - (c) Cap: diameter (caractère 12)
  - (d) Lamelles: couleur (caractère 18)
  - (e) Basidiome : spores (caractère 20)

- 5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".
- 6. Introduction du tableau des caractères
- 6.1 Catégories de caractères
- 6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un \*) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

- 6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes
- 6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.
- 6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen a grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

- 6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".
- 6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

## 6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

### 6.5 Légende

		English	n	françai	s	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7			
		Name chara in Eng	cteristics	Nom o caract frança	tère en	Name des Merkmals auf Deutsch	Nombre del carácter en español		
		states expres		types	d'expression	Ausprägungsstufen	tipos de expresión		

1 Numéro de caractère

2 (\*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

3 Type d'expression

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3 QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3 PQ Caractère pseudo qualitatif – voir le chapitre 6.3

4 Méthode d'observation (et type de parcelle, si applicable)

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2

6 (a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

7 Échelle des stades de croissance Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.3

## 7. <u>Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres</u>

		English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	QN	VG	(+)					
	Mycel	ium: density	Mycéli	um : densité	Myzel: Dichte	Micelio: densidad		
	weak		faible		gering	débil	J10263	1
	mediu	m	moyen	ne	mittel	media	Horronda, Sylvan A15	2
	strong		forte		stark	fuerte	Brawn, Heirloom	3
2.	QN	VG	(+)			,		•
	Numb	er of pins	Nomb	re de tiges	Anzahl Knoten	Número de primordios		
	few		petit		gering	bajo	Horronda	3
	mediu	m	moyen		mittel	medio	Amycel 2400	5
	many		grand		groß	alto	Horwitu, Sylvan A15	7
3. (*)	QN	MG	(+)		2			•
	Time of	of beginning of st	Époqu récolte	ie de début de	Zeitpunkt des Erntebeginns	Época de comienzo de la cosecha		
	early		précoc	e	früh	temprana	Brawn, Euromycel 30	3
	mediu	m	moyen	ne	mittel	media	Amycel 2400, Sylvan A15	5
	late		tardive		spät	tardía	Euromycel 58	7
4. (*)	QN	MS/VG		(a), (c)	2			•
•	Stipe:	length	Stipe	longueur	Stiel: Länge	Pie: longitud		
	short		court		kurz	corto	Brawn	3
	mediu	m	moyen		mittel	medio	Broncoh, Sylvan A15	5
	long		long		lang	largo	Amycel 2400, Horwitu	7
5. (*)	QN	MS/VG	(+)	(a)	2			
	Stipe:	diameter	Stipe :	diamètre	Stiel: Durchmesser	Pie: diámetro		
	small		petit		klein	pequeño	Somycel 53	3
	mediu	m	moyen		mittel	medio	Brawn, Broncoh	5
	large		grand		groß	grande	Horronda	7
6. (*)	QN	MS/VG	(+)		2			•
	Stipe: length	ratio n/diameter		rapport eur/diamètre	Stiel: Verhältnis Länge/Durchmesser	Pie: relación longitud/diámetro		
	low		bas		klein	baja	Brawn	3
	mediu	m	moyen		mittel	media	Sylvan A15	5
	high		élevé		groß	alta	Somycel 53	7

		English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. (*)	PQ	VG			2			· ·
·	Сар:	color	Chape	eau : couleur	Hut: Farbe	Sombrero: color		
	white		blanc		weiß	blanco	Sylvan A15	1
	greyis	sh white	blanc	grisâtre	gräulichweiß	blanco grisáceo	Somycel 76	2
	browr	1	marro	า	braun	marrón	Amycel 2400	3
8. (*)	QN	VG			2			
	brow	varieties with n cap: Cap: sity of color	à cha	ment les variétés peau marron : pau : intensité de leur	Nur Sorten mit braunem Hut: Hut: Intensität der Farbe	Solo variedades con sombrero marrón: Sombrero: intensidad del color		
	very I	ight	très cl	aire	sehr hell	muy claro	Broncoh, J10263	1
	light		claire		hell	claro	Amycel 2400	3
	medi	ım	moyer	nne	mittel	medio	Heirloom	5
	dark		foncée	)	dunkel	oscuro	Brawn	7
	very o	dark	très fo	ncée	sehr dunkel	muy oscuro	BP-1	9
9.	QL	VG	(+)		2			
		varieties with n cap: Stipe:	à cha	ment les variétés Deau marron : : couleur	Nur Sorten mit braunem Hut: Stiel: Farbe	Solo variedades con sombrero marrón: Pie: color		
	white		blanc		weiß	blanco	Brawn, Heirloom	1
	greyis	sh white	blanc	grisâtre	gräulichweiß	blanco grisáceo	Amycel 2400	2
10.	QL	VG	(+)		2			
		: oxidation at ng edge	Stipe bord	: oxydation du coupé	Stiel: Oxidation an der Schnittkante	Pie: oxidación del borde de la superficie de corte		
	abser	nt	absen	te	fehlend	ausente	Sylvan A15	1
	prese	nt	préser	nte	vorhanden	presente	Heirloom, Somycel 53	9
11. (*)	QN	MS/VG		(a), (c)	2			
	Сар:	height	Chape	eau : hauteur	Hut: Höhe	Sombrero: altura		
	short		court		niedrig	bajo	J10263	3
	medi	ım	moyer	1	mittel	medio	Brawn, Sylvan A15	5
	tall		haut		hoch	alto	Euromycel 58	7
12. (*)	QN	MS/VG		(a), (c)	2			
	Сар:	diameter	Chape	eau : diamètre	Hut: Durchmesser	Sombrero: diámetro		
	small		petit		klein	pequeño	Horwitu	3
	medi	ım	moyer	1	mittel	medio	Broncoh	5
	large		grand		groß	grande	Heirloom, Sylvan A15	7

#### TG/259/2(proj.6) Agaricus/Agaric/Champignon/Champiñón, 2017-10-10 10

		English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. (*)	QN	MS/VG	(+)		2		,	
-	Cap: ı heigh	ratio t/diameter	Chape	eau : rapport ur/diamètre	Hut: Verhältnis Höhe/Durchmesser	Sombrero: relación altura/diámetro		
	low		bas		klein	baja	Somycel 76	3
	mediu	ım	moyer	1	mittel	media	Broncoh, Sylvan A15	5
	high		élevé		groß	alta	Heirloom	7
14.	QL	VG	(+)		2			
	brown shade	varieties with n cap: Cap: e of scales ared to surface	à char Chape	ment les variétés peau marron : eau : ton des es par rapport à face	Nur Sorten mit braunem Hut: Hut: Schattierung der Schuppen im Vergleich zur Oberfläche	Solo variedades con sombrero marrón: Sombrero: tono de las escamas en comparación con la superficie		
	lighter		plus cl	air	heller	más claro	Amycel 2400, Heirloom	1
	darker	r	plus fc	ncé	dunkler	más oscuro		9
15. (*)	QN	MS/VG		(a), (c)	2			
		thickness in audinal section	en sec	eau : épaisseur ction udinale	Hut: Dicke im Längsschnitt	Sombrero: grosor en sección longitudinal		
	thin		fin		dünn	delgado	J10263	3
	mediu	ım	moyer	1	mittel	medio	Broncoh, Horronda	5
	thick		épais		dick	grueso	Sylvan A15	7
16. (*)	QN	VG	(+)		2			
	Cap:	scaling	Chape	eau : écailles	Hut: Beschuppung	Sombrero: presencia de escamas		
	absen	t or very weak	absen nombr	tes ou très peu euses	fehlend oder sehr gering	nula o muy escasa	Somycel 53	1
	weak		peu no	ombreuses	gering	escasa	Horwitu	3
	mediu	ım	moyer nombr	nnement euses	mittel	media	Horronda, Heirloom	5
	strong	1	nombr	euses	stark	abundante	Somycel 76	7
	very s	trong	très no	ombreuses	sehr stark	muy abundante	Broncoh	9
17.	QN	VG	(+)		2			
	Cap: 1	thickness of veil	Chape du voi	eau : épaisseur ile	Hut: Dicke des Velums	Sombrero: grosor del velo		
	thin		fin		dünn	delgado	J10263	1
	mediu	ım	moyer	1	mittel	medio		2
	thick		épais		dick	grueso	Horronda, Sylvan A15	3

#### TG/259/2(proj.6) Agaricus/Agaric/Champignon/Champiñón, 2017-10-10 11

		English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
18. (*)	PQ	VG			2			
-	Gills:	color	Lamel	les : couleur	Lamellen: Farbe	Laminillas: color		
	pink		rose		pink	rosa	BP-1	1
	light b	rown	marror	clair	hellbraun	marrón claro	Horronda, Horwitu	2
	dark b	rown	marror	n foncé	dunkelbraun	marrón oscuro	Broncoh	3
19.	QL	VG	(+)		3			
	brown	varieties with n cap: Veil: us color	à chap	ment les variétés deau marron : couleur de au	Nur Sorten mit braunem Hut: Velum: Farbe der Manschette	Solo variedades con sombrero marrón: Velo: color del anillo		
	white		blanc		weiß	blanco	Amycel 2400, Sylvan 800	1
	brown		marror	1	braun	marrón	Brawn, Heirloom	2
20. (*)	QL	VG	(+)		3			
	Basid	lium: spores	Basidi	ome : spores	Basidie: Sporen	Basidio: esporas		
	absen	t	absent	es	fehlend	ausentes	J10263	1
	preser	nt	présen	tes	vorhanden	presentes	Sylvan A15	9
21.	QN	MG						
	Time	of cap opening	Époqu du cha	e d'ouverture apeau	Zeitpunkt der Hutöffnung	Época de apertura del sombrero		
	early		précoc	e	früh	temprana	Horwitu	3
	mediu	ım	moyen	ne	mittel	media	Amycel 2400, Sylvan A15	5
	late		tardive		spät	tardía	Brawn, Heirloom	7
22. (*)	QN	VG		(b)	5		l	
·	Open distar annul	cap: stipe nce from base to us	Stipe :	au ouvert : distance de la l'anneau	Offener Hut: Stielabstand von Basis zu Manschette	Sombrero abierto: distancia desde la base del pie al anillo		
	short		courte		niedrig	corta	Amycel 2400	3
	mediu	ım	moyen	ne	mittel	media	Broncoh	5
	long		longue		lang	larga	Horwitu	7
ĺ			1	;	_			
23. (*)	QN	MS/VG		(b)	5			
23. (*)		MS/VG cap: diameter	Chape diamè	au ouvert :	Offener Hut: Durchmesser	Sombrero abierto: diámetro		
23. (*)		i		au ouvert :	Offener Hut:		Horwitu	3
23. (*)	Open	cap: diameter	diamè	au ouvert : tre	Offener Hut: Durchmesser	diámetro	Horwitu Broncoh, Sylvan A15	3

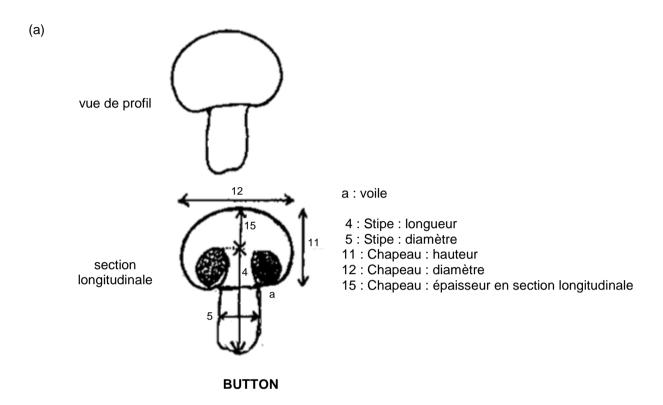
### TG/259/2(proj.6) Agaricus/Agaric/Champignon/Champiñón, 2017-10-10 12

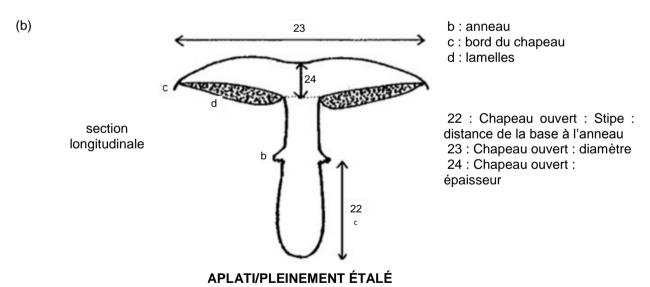
			English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
24.	(*)	QN	MS/VG		(b)	5			
		Open	cap: thickness	Chape épaiss	eau ouvert : seur	Offener Hut: Dicke	Sombrero abierto: grosor		
		thin		fin		dünn	delgado	J10263	3
		mediu	m	moyen	1	mittel	medio	Horwitu, Sylvan A15	5
		thick		épais		dick	grueso	Brawn, Heirloom	7
25.	(*)	QN	VG	(+)		5		•	
		Open margi	cap: fraying of n		eau ouvert : hage du bord	Offener Hut: Ausfransen des Randes	Sombrero abierto: deshilachado del borde		
		absent	t or weak	absent	t ou faible	fehlend oder gering	ausente o leve	Amycel 2400, J10263	1
		moder	ate	modér	é	mäßig	moderado	Broncoh, Horwitu	2
		strong		pronor	ncé	stark	intenso	ML0406	3
26.	(*)	QN	VG	(+)		5		•	
		Open centra side	cap: shape of al part of upper	forme	eau ouvert : de la partie lle de la face ieure	Offener Hut: Form des mittleren Teils der Oberseite	Sombrero abierto: forma de la parte central de la cara superior		
		rounde	ed	arrond	ie	abgerunded	redondeada	Euromycel 58, ML1496	1
		plane		plane		eben	plana	Heirloom	2
		depres	ssed	déprim	née	eingesenkt	deprimida	Broncoh	3

## 8. Explications du tableau des caractères

## 8.1 Explications portant sur plusieurs caractères

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

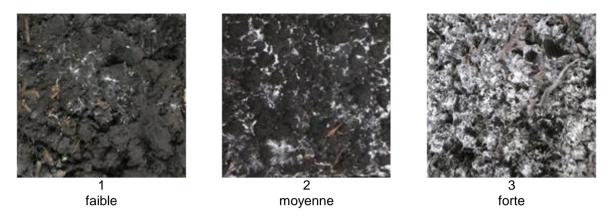




(c) Les organes fructifères observés au stade 2 doivent être coupés longitudinalement.

## 8.2 Explications portant sur certains caractères

## Ad. 1: Mycélium : densité



## Ad. 2: Nombre de tiges

Une tige est un jeune organe fructifère primordial. Le nombre de tiges dont la largeur est supérieure à 3 cm est observé visuellement quatre jours après l'aération.

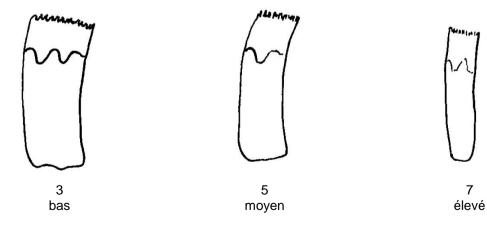
## Ad. 3: Époque de début de récolte

L'époque de début de récolte est atteinte lorsque plus de cinq organes fructifères ont atteint le stade 2 pendant la première période de pousse.

## Ad. 5: Stipe: diamètre

À observer au milieu du stipe.

## Ad. 6: Stipe: rapport longueur/diamètre



## Ad. 9: Seulement les variétés à chapeau marron : Stipe : couleur

La couleur du stipe est observée au moment de la récolte.

## Ad. 10: Stipe: oxydation du bord coupé

Les stipes sont coupés de manière transversale en leur milieu. L'oxydation du bord coupé (observée visuellement comme une décoloration jaunâtre à rose à rouge de la surface de coupe) est observée 2 à 10 minutes après l'opération.



Ad. 13: Chapeau: rapport hauteur/diamètre



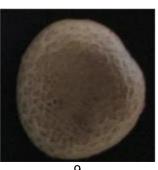




Ad. 14: Seulement les variétés à chapeau marron : Chapeau : ton des écailles par rapport à la surface

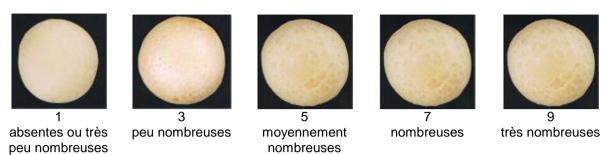


1 plus clair



plus foncé

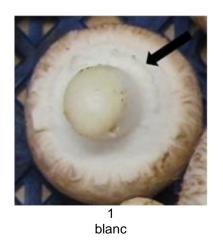
Ad. 16: Chapeau: écailles

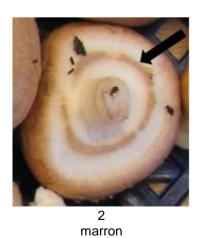


Ad. 17: Chapeau : épaisseur du voile



Ad. 19: Seulement les variétés à chapeau marron : Voile : couleur de l'anneau

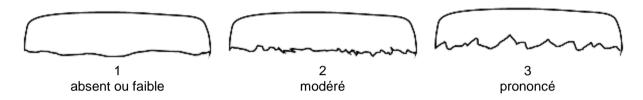




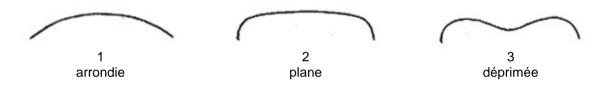
## Ad. 20: Basidiome: spores

À observer en réalisant une empreinte de spores selon la méthode décrite par Singer (1986). Si les spores sont formées, il est possible de réaliser une empreinte en laissant un organe fructifère de stade 3 mûrir à température ambiante au-dessus d'une feuille de papier blanc placée sous les lamelles. Les spores d'un organisme fongique tombent sur la feuille de papier placée en dessous. La présence de spores se révèle après deux jours, lorsqu'une empreinte nette de couleur marron-noir est apparue sur le papier.

## Ad. 25: Chapeau ouvert : effilochage du bord

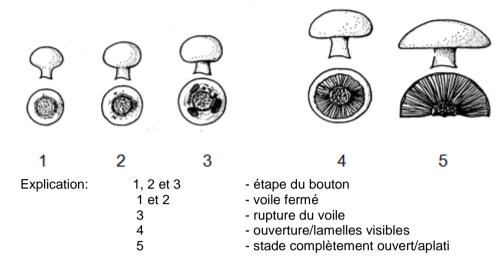


## Ad. 26: Chapeau ouvert : forme de la partie centrale de la face supérieure

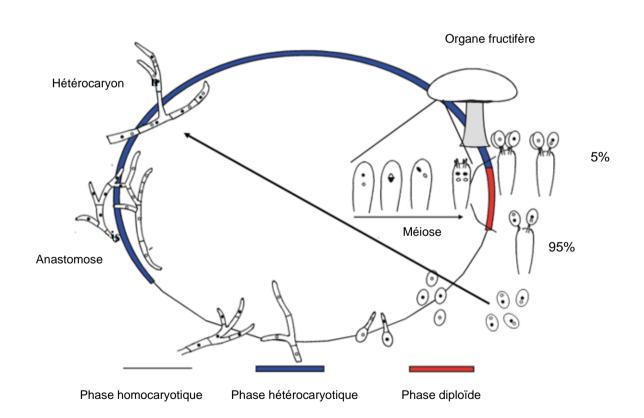


# 8.3 Stades de croissance et cycle de vie d'Agaricus bisporus

## Stades de croissance



## Cycle de vie d'Agaricus bisporus



### 9. Bibliographie

Flegg, P.B., Spencer, D.M. and Wood, D.A., 1985: The biology and technology of the cultivated mushroom. J. Wiley & Son, 347 pp.

Fletcher, J.T. & Gaze R.H., 2007: Mushroom growing. In: Mushroom pest and disease control: a colour handbook, Manson Publishing Ltd, pp. 7-21.

Foulongne-Oriol., M, Rodier, A., Caumont, P., Spataro, C., Savoie, J.M., 2011: Agaricus bisporus cultivars: hidden diversity beyond apparent uniformity? In: Proceedings of the 7th international conference on mushroom biology and mushroom products, vol 2. pp 9–16.

Fritsche, G., 1964: Versuche zur Frage der Merkmalsübertragung beim Kulturchampignon Agaricus (Psalliota) bisporus (Lge.) Sing. Der Züchter 34-2: 76-93.

Fritsche, G., 1988: Spawn: properties and preparation, In: The Cultivation of Mushrooms, Darlington Mushroom Laboratories, pp. 91-99.

Neut, A. van der, 1991: The development of a set of characteristics for DUS tests of cultivated mushroom varieties. In: Genetics and breeding of Agaricus, Pudoc Wageningen, pp. 153-160.

Nichols, 1985. Post-harvest physiology and storage. Pp 195-210. In: Flegg P.B., Spencer D.M., Wood D.A. 1985: The biology and technology of the cultivated mushroom. J. Wiley & Son, 347 pp.

Parra Sánchez L.A. 2008: Fungi Europaei. Agaricus L. – Allopsalliota vol 1. Candusso Edizioni, 824 pp.

Parra Sánchez L.A., 2013: Fungi Europaei. Agaricus L. – Allopsalliota vol 2, Candusso Edizioni, 1168 pp.

Singer, R., 1986: The Agaricales in modern taxonomy, 4th edition. Koelts, Koenigstein, DE.

Vooren, J.G. van de, Polder, G. & Heijden, G.W.A.M. van der, 1991: Application of image analysis for variety testing of mushroom. Euphytica 57: 245-250.

Vooren, J.G. van de, Polder, G. & Heijden, G.W.A.M. van der, 1992: Identification of mushroom cultivars using image analysis. Transactions of the ASAE 35-1: 347-350.

## 10. Questionnaire technique

QUES <sup>-</sup>	TIONNA	IRE TECHNIQUE		Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
					Date de la demande : (réservé aux administrations)	
				ESTIONNAIRE TECHNIC demande de certificat d		
1.	Objet d	u questionnaire technique				
	1.1	Nom botanique	Ag	garicus bisporus (Lange.)	Sing.	
	1.2	Nom commun	Αç	garic		
2.	Deman	deur				
	Nom					
	Adress	е				
	Numéro	o de téléphone				
	Numéro	o de télécopieur				
	Adress	e électronique				
		eur (s'il est différent nandeur)				
3.	Dénom	ination proposée et référe	nce	de l'obtenteur		
		ination proposée échéant)				
	Référer	nce de l'obtenteur				

	AIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
Rens	eignements sur le schéma	de sélection et le mode d	de multiplication de la variété	
4.1	Schéma de sélection			
	Variety resulting from:			
4.1.1	Crossing			
(a)	controlled cross		[ ]	
(-7	(please state parent vari	ieties)	. 7	
(b)	partially known cross		[ ]	
	(please state known par	ent variety(ies))		
(c)	unknown cross		[ ]	
(0)	UIRIOWII CIOSS		I J	
4.1.2	Mutation		[ ]	
(pleas	se state parent variety)			
4.1.3 (pleas	Discovery and develop se state where and when d		[ ]	
(pleas	se state where and when d		loped)	
(pleas	se state where and when d		loped)	
(pleas	se state where and when d		loped)	
(pleas	se state where and when d		loped)	

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNA	IRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référen	ce:
4.2	Méthode de multiplication d	le la variété		
4.2.1	Multiplication végétative			
(a) (b)	multiplication in vitro autre (veuillez préciser)			[ ] [ ]
4.2.2	Autre (veuillez préciser)			[ ]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE Page {x} de {y} Numéro de référence :

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

	Caractères	Exemples	Note					
5.1 (3)	Époque de début de récolte							
	très précoce		1[]					
	très précoce à précoce		2[]					
	précoce	Brawn, Euromycel 30	3[]					
	précoce à moyenne		4[]					
	moyenne	Amycel 2400, Sylvan A15	5[]					
	moyenne à tardive		6[]					
	tardive	Euromycel 58	7[]					
	tardive à très tardive		8[]					
	très tardive		9[]					
5.2 (7)	Chapeau : couleur							
	blanc	Sylvan A15	1[]					
	blanc grisâtre	Somycel 76	2[]					
	marron	Amycel 2400	3[]					
5.3 (12)	Chapeau : diamètre							
	très petit		1[]					
	très petit à petit		2[]					
	petit	Horwitu	3[]					
	petit à moyen		4 [ ]					
	moyen	Broncoh	5[]					
	moyen à grand		6[]					
	grand	Heirloom, Sylvan A15	7[]					
	grand à très grand		8[]					
	très grand		9[]					
5.4 (18)	Lamelles : couleur							
	rose	BP-1	1[]					
	marron clair	Horronda, Horwitu	2[]					
	marron foncé	Broncoh	3[]					
5.5 (20)	Basidiome : spores							
	absentes	J10263	1[]					
	présentes	Sylvan A15	9[]					

QUESTIONNAIRE TECHN	IIQUE	Page {x} de	{y}	Numéro de ré	férence :
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés  Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.					
Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) p lesquels vot candidate diffère voisir	re variété e des variétés	des caractère	pression du ou e(s) chez la ou s) <b>voisine(s)</b>	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez <b>votre</b> variété candidate
Exemple	Chapeau :	couleur	blanc	grisâtre	marron
Observations :					

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE		AIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :			
#7.	Rense	Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété					
7.1	En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?						
	Oui	[]	Non	[]			
	(Dans l'affirmative, veuillez préciser)						
7.2	Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen						
	Oui	[]	Non	[]			
	(Dans l'affirmative, veuillez préciser)						
7.3	Autres	s renseignements					

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUE	STION	INAIRE T	ECHNIQUE	Page {x} d	le {y}	Numéro d	de référence :	
8.	Autorisation de dissémination							
	(a)	La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?						
		Oui	[]	Non	[]			
	(b)	Dans l'a	ffirmative, une telle a	autorisation a-t-	elle été obte	enue?		
		Oui	[]	Non	[]			
	Si oui	i, veuillez j	oindre une copie de	l'autorisation.				
9. Re	enseigr	nements si	ur le matériel à exan	niner ou à reme	ttre aux fins	de l'examen		
	sites et	maladies		e (par exemple	, retardateur	de croissand	ce ou pesticide	rs facteurs, tels que s), culture de tissus,
varié doit	eté, sau être inc	ıf autorisat	tion ou demande ex étail. En conséquen	presse des aut	orités comp	étentes. Si le	e matériel a été	es caractères de la traité, le traitement ce, le matériel a été
	(a)	micr	ro-organismes (p. ex	. virus, bactérie	es, phytoplas	smes)	Oui [ ]	Non [ ]
	(b)		tement chimique (p. ticides)	ex. retardateur	. retardateur de croissance,			Non [ ]
	(c)	Cult	ure de tissus				Oui [ ]	Non [ ]
	(d)	Autr	es facteurs				Oui [ ]	Non [ ]
	Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.							
10.	Je (	déclare qu	ie, à ma connaissan	ce, les renseigr	nements fou	rnis dans le p	orésent question	nnaire sont exacts :
	Nom du demandeur							
	Sig	gnature				Date		

[Fin du document]